



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Portant sur Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DP MEC) du PLU de la commune de Saint Clément de Rivière - projet de maison médicale et para-médicale**

Par arrêté n° MA-ARE-2024-020 en date du 31/10/2024 Monsieur le Maire de Saint Clément de Rivière a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Clément-de-Rivière avec la déclaration de projet relative à la réalisation d'une maison médicale et para-médicale sur le site du campus de Bissy et permettre le reclassement de zones. Cette enquête publique se déroulera du lundi 25 novembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 soit pour une durée de 43 jours consécutifs.

Madame Sylvie Murta Barros, ingénieure, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice, par décision n°E24000121/34 en date du 4 octobre 2024 de Madame La Présidente du tribunal administratif de Montpellier

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint Clément de Rivière.

Les pièces du dossier de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical sur le site du campus de Bissy (composition conforme à l'article R.123-8 du code de l'environnement) ainsi qu'un registre unique d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la mairie de Saint Clément de Rivière du lundi 25 novembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 17h.

Le dossier est consultable à partir du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 17h00 sur le portail : <https://www.democratie-active.fr/stcdr-dpmecplu-maisonmedicale/>

Un accès gratuit aux dossiers sera par ailleurs garanti sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Le public peut déposer ses observations ou transmettre ses propositions à la commissaire enquêtrice durant toute l'enquête :

- Soit directement à la mairie de Saint Clément de Rivière sur le registre d'enquête publique,
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêtrice – Mairie – avenue de Bouzenac 34980 Saint Clément de Rivière,  
La date limite de réceptions et d'enregistrement de ces courriers est fixée au lundi 6 janvier 2025 à 17h00.  
Ces courriers seront annexés au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête.
- Soit par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/stcdr-dpmecplu-maisonmedicale/>  
Ce registre dématérialisé sera ouvert le lundi 25 novembre 2024 à 9h00 et fermé le lundi 6 janvier 2025 à 17h00.
- Soit par mail à l'adresse suivante : [stcdr-dpmecplu-maisonmedicale@democratie-active.fr](mailto:stcdr-dpmecplu-maisonmedicale@democratie-active.fr)  
Cette adresse mail sera ouverte le lundi 25 novembre 2024 à 9h00 et fermé le lundi 6 janvier 2025 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie – salle de réunion les :

- Lundi 25 novembre 2024 – de 9h à 12 h
- Jeudi 12 décembre 2024 – de 9h à 12 h
- Lundi 6 janvier 2025 – de 14h à 16 h

A l'expiration du délai de l'enquête prévu le lundi 6 janvier 2026 à 17 h 00, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice rencontrera, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, le responsable du projet de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical. Elle lui communiquera sur place les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Elle l'invitera à produire ses observations éventuelles dans un mémoire en réponse, qui devra lui parvenir dans un délai de 15 jours.

La commissaire enquêtrice transmettra à Monsieur Le Maire, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées concernant le projet de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical

Au terme de l'enquête, une copie du rapport de la commissaire enquêtrice et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Hérault par les soins de la mairie de Saint Clément de Rivière et à Madame La Présidente du tribunal administratif de Montpellier par la commissaire enquêtrice.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de Saint Clément de Rivière où s'est déroulée l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Mise en ligne sur le site internet de la commune.

Dès la publication du présent avis, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier soumis à enquête publique.

La fourniture de renseignements et du dossier (aux frais du demandeur) peut être demandée auprès de :

Monsieur Alexis JEAN - DSTU –  
Mairie – ave de Bouzenac  
34980 Saint Clément de Rivière  
Tel : 04 67 66 66 59/70

Le projet de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal de Saint Clément de Rivière.